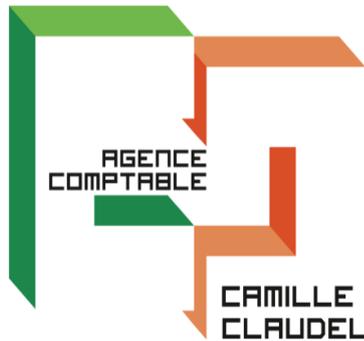




académie
de Nancy-Metz



L'Agent comptable

INFORMATION AUX PARENTS

*du Collège Charlet Remiremont
du Collège Ban de Vagney
du Collège Hubert Curien Cornimont
du Collège Jules Ferry Le Thillot
du Lycée Camille Claudel Remiremont*

Remiremont, le 30 mars 2020

Objet : Règlement des frais scolaires par prélèvement automatique mensuel

Pour les familles concernées par le prélèvement automatique mensuel des frais scolaires et en raison de la période de confinement pour pandémie COVID 19, le prélèvement automatique de début avril est supprimé.

Pour les voyages qui seront annulés nous entamerons les procédures de remboursement des familles dès connaissance des instructions ministérielles. Une information vous sera faite dès la réouverture des établissements.

Prenez soin de vous.

L'Agent comptable,
Sarah THIRIET

